

L'égalité femmes-hommes dans l'Union européenne

L'égalité entre les femmes et les hommes figure parmi les valeurs fondamentales de l'UE depuis 1957. Si elles tendent à diminuer depuis quelques années, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore une réalité en 2022 dans les États membres de l'Union européenne.

Celles-ci sont notamment flagrantes dans le monde du travail. 77,2 % des hommes âgés de 20 à 64 ans occupaient un emploi dans l'Union européenne en 2020, soit 11 points de plus que les femmes (66,2 %). De plus, lorsqu'elles travaillent, les Européennes gagnent en moyenne 13 % de moins que leurs homologues masculins. Une moyenne qui cache d'importantes disparités. Si l'écart n'est que de 0,7 % au Luxembourg, il atteint 22,3 % en Lituanie.

Les femmes sont également moins représentées dans les postes à responsabilité, tout comme en politique. Seuls 28,6 % des élus dans les parlements nationaux sont des femmes.

Avec près de 40 % dans les rangs du Parlement européen et 13 commissaires européens sur 27, l'Union européenne fait toutefois figure d'exception. Actuellement, trois femmes président une des sept institutions européennes : Ursula von der Leyen pour la Commission, Christine Lagarde pour la Banque centrale européenne et Roberta Metsola pour le Parlement européen. Depuis 1984, ce dernier possède une commission permanente des droits des femmes et de l'égalité des genres.

Dès 1957, l'Union européenne s'est emparée de ce sujet en faisant figurer "l'égalité entre les femmes et les hommes" parmi ses valeurs fondamentales. On retrouve aujourd'hui ce principe dans le traité sur l'Union européenne (TUE).

Quelques années plus tard, en 1975, elle adopte sa première directive contre la discrimination salariale, obligeant les États membres à tenir compte de ce principe au niveau national. Depuis, de nombreux textes sont venus étoffer l'arsenal juridique européen. Au fil des années, des directives ont instauré un congé parental dans les États membres (2010) ou favorisé l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (2019). Des programmes de financement comme le Fonds social européen ont quant à eux permis d'aider les femmes à augmenter leur niveau de qualification et faciliter leur retour à la vie professionnelle après la maternité.

Pour l'avenir, L'UE propose une directive sur la transparence des rémunérations, des mesures pour mieux lutter contre les violences sexuelles et sexistes, ainsi que l'instauration de quotas dans les conseils d'administration des grandes entreprises.

D'après un article de www.touteleurope.eu, mars 2022